



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 14^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LE BILLOT 09 JUN 2019

Le présent règlement particulier sportif complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE organise le :

dimanche 09 juin 2019, avec le concours de l'Ecurie SPORT-AUTO ORBECQUOIS

sous le patronage de la commune de Le Billot :

Une compétition automobile régionale dénommée : 14^{ème} course de côte régionale de LE BILLOT

Cette compétition compte pour : La Coupe de France de La Montagne 2019 – Coëf. 1

- Compte pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du sport automobile de Normandie sous le N° en date du : et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportif	M. Marc Aubert	Lic. n° 13/11-4051
Commissaires Sportifs	M. Francis Helye	Lic. n° 13/05-1752
Directeur de Course	M. Jacky Françoise	Lic. n° 13/11-115323
Adjoint	M. Roland Jamard	Lic. n° 13/11-30180
Commissaire technique responsable	M. Didier Legros	Lic. n° 13/05-180481
Commissaire technique C	M. Patrick Guilleux	Lic. n° 13/14-55340
Chargés des relations avec les concurrents	M. Michèle Pierre	Lic. n° 13/03-8342
Chronométrateur/Informatique	M. Hervé Harel	Lic. n° 13/14-230034
	M. René Millet	Lic. n° 13/14-47927
Chrono arrivée	M. Dominique Gaillard	Lic. n° 13/18-53250
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Lic. n° 13/11-108022
Chargé des commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Lic. n° 13/18-179223
Organisat.-administratif suppléant ASA	M. Guy Vallot	Lic. n° 13/11-40401
Médecin	Dr Denis Peters	

Secrétariat engagements : Chantal Cognin 13/18-250363
Marc Aubert 13/11-4051, Michèle Pierre 13/03-8342

1.2P. HORAIRES

Clôture et règlement des engagements : le mardi 04 juin 2019 sans exception, à 0h. **(ART.3.1.P)**

Publication de la liste : des engagés le jeudi 06 juin 2019 à 18h

Vérifications administratives le : samedi 08 juin 2019 de 15h à 18h salle des fêtes du Billot, et le dimanche 09 juin de 8h à 9h15 précises à salle des fêtes du Billot.

Vérifications techniques le : samedi 08 juin 2019 de 15h à 18h30, site du Parc Naturel, et place salle des fêtes à Le Billot.

Le dimanche 09 juin 2019 de 8h15 à 9h30, site du Parc Naturel, et place salle des fêtes à Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 09 juin 2019 à 10h15, place salle des fêtes à Le Billot.

Briefing des commissaires : le dimanche 09 juin 2019 à 7h15, à ligne d'arrivée D.39 à Le Billot.

Essais non chronométrés : le dimanche 09 juin 2019 de 8h30 à 10h.

Essais chronométrés : le dimanche 09 juin 2019 de 10h30 à 12h15.

Briefing des pilotes : écrit par la direction de course, remis lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course des montées officielles : le dimanche 09 juin 2019 à 12h30, à salle des fêtes, le Billot, panneau d'affichage à l'entrée.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 09 juin 2019 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le dimanche 09 juin 2019 à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le dimanche 09 juin 2019 à partir de 17h

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, à salle des fêtes, panneau d'affichage à l'entrée, à Le Billot.

Podium le dimanche 09 juin 2019, à l'issue de la dernière montée sur D.39 à l'arrivée de la côte, à Le Billot.

Remise des prix le dimanche 09 juin à salle des fêtes, le Billot, 45 mn après l'affichage officiel.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : salle de réunions de la Mairie, à Le Billot.

Réunion 1 : le dimanche 09 juin à 9h00, salle de réunions de la Mairie à Le Billot.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 08 juin 2019, salle des fêtes à Le Billot de 15h à 18h ; et

le dimanche 09 juin 2019 de 8h à 9h15 à salle des fêtes à Le Billot.

Vérifications techniques : le samedi 08 juin 2019, de 15h à 18h30, site du Parc naturel, et place salle des fêtes à Le Billot ; **et le dimanche 09 juin 2019 de 8h15 à 9h30, site du Parc Naturel et place salle des fêtes, à Le Billot**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 La Vesprière.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 09 juin à **9h30.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée à l'entrée de la salle des fêtes, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont **la réunion est prévue le 09 juin 2019 à 9h00.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

- Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vesprière – Tél. 06.03.98.89.40

IMPERATIF, jusqu'au mardi 04 juin 2019 inclus (0heure), cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation **sont fixés à 80 €**, avec la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation par chèque à l'ordre du Sport-Auto Orbecquois.

!!! ATTENTION IMPORTANT !!!

Aucun engagement ne sera accepté SI SON REGLEMENT n'est pas joint par chèque, sans aucune exception. Ordre du chèque : Sport-Auto Orbecquois

- **En cas de règlement EN ESPECES, le chèque sera restitué lors des vérifications.**

-*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

En cas de refus de la publicité organisateur : 160 €. (montant doublé de l'engagement).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Le Billot se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur D.39 au pied de la côte.

Arrivée : sur la D.39 à Le Billot. Tous les concurrents devront rejoindre le site du Parc naturel, véhicules prêts à redescendre sous les ordres de la direction de course.

Longueur du parcours 1.800 m

Modalités de retour au départ : En file indienne, sous les ordres de la Direction de course.

Parc d'arrivée : site du Parc naturel, à Le Billot.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.39

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à site du Parc Naturel à Le Billot, à partir du vendredi 07 juin à 16h.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Site du Parc Naturel.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant les essais et la course à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra salle de réunions à la Mairie, à Le Billot de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

Téléphone permanence Organisateurs : Port. 06.14.42.51.67 Olivier Bayeux.-

Port. 06 .03.98.89.40.Cyril Hoyer

Centre de secours le plus proche : n° 18, Pompiers, rue des Tanneries, 14170 – Saint-Pierre-s/Dives

Hôpital de Lisieux, Urgences : 02.31.61.30.09.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit – Briefing commissaires avant les essais à la ligne d'arrivée sur D.39 près de la salle des fêtes à Le Billot.

La présence des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ : avec feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit en épreuves régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée pour chacune des classes énumérées (règlement standard des 3 montées)

Classement général, 1 classement au Groupe, 1 classement à la classe, 1 classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} du scratch

Remise d'une coupe à **tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé, auprès de l'un des organisateurs.

2 commissaires par tirage au sort, recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 09 juin 2019, salle des fêtes, à Le Billot, 45 mn après l'affichage officiel.

* * * * *

